



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06 MAI 2026

ID : 031-213105745-20260305-2026_015-BF



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

N° 2026-015

BUDGET PRIMITIF 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 18/02/2026

Présents : TISSEIRE Bernard, MATHE Nicole, PONS Alain, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, BOYER Denis, DA COSTA Martine, MARCHAND René, DEMEILLERS Joël, BAROTTE Marjorie, ORTIS Hélène, PATENOSTRE Lionel.

Absents représentés : CHIABRANDO Valérie (procuration à TISSEIRE Bernard), SOUADKI Hezdine (procuration à PONS Alain), BAUTISTA Ludovik (procuration à ROGANIOU Marie), PILKOWSKI Véronique (procuration à MARCHAND René)

Absents excusés : DEMANGE Serge, DANHO Aimé

Absents : MAZZOLO Nathalie

Madame DA COSTA Martine a été élue secrétaire de séance.

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier toutes ses propositions.

Au regard du rapport qui précède, il est donc proposé d'adopter cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-1, L2312-1 et suivants,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- VU l'instruction comptable M57,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06 MAI 2026

ID : 031-213105745-20260305-2026_015-BF

Bernard
L'ÉVALUÉ

- VU le budget primitif ci-joint,
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Ville de Vernet pour l'exercice 2026,
- **DÉCIDE**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, d'arrêter le Budget Primitif du budget principal de la ville du Vernet pour l'exercice 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	4 086 561,30 €	2 819 371,78 €	532 289,17 €	485 643,47 €
R.A.R 2024	0 €	0 €	16 616,41 €	0 €
Résultat reportés	0 €	1 267 189,52 €	0 €	63 262,11 €
Total	4 086 561,30 €	4 086 561,30 €	548 905,58 €	548 905,58 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Bernard TISSEIRE

